

Période du 8 au 28 octobre 2020

Depuis le 1^{er} octobre, la région Chaudière-Appalaches est en zone rouge. Pour cette raison des mesures sanitaires supplémentaires ont été ajoutées afin de combattre la propagation de la COVID-19.

Ainsi, dans tous nos points de service :

- le couvre-visage est obligatoire pour les élèves dès qu'ils entrent sur les terrains d'un de nos points de service;
- une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps en classe et dans les aires communes;
- cette distanciation oblige un réaménagement des classes et un enseignement hybride (enseignement en présentiel, enseignement en ligne).

Nous espérons que la situation ne se prolongera pas indument.

Nicole Labrecque

Directrice.

Notre mission

Avoir à cœur l'accompagnement des élèves vers l'atteinte de buts significatifs afin qu'ils s'intègrent fièrement dans la société